- Copie du contrat de travail dûment signé (CDI ou CDD 1 an au moins) de chaque membre du personnel engagé à titre permanent;
- Contrat de prestation de service pour le personnel médical ou d'appui externe engagé à titre permanent (d'une durée de 1 an renouvelable au moins)
- Listes, adresses et références des services médicaux et d'appui non permanents;
- Autorisation de travail pour tout personnel étranger ;
- Photocopies certifiées des diplômes et attestations de tous les membres du personnel;
- Photocopies certifiées des Autorisations d'exercer la fonction d'éducateur pour les éducateurs;
- 4- Renseignements concernant le Directeur (détails Cf. site web MEN)
- 5- Sur le Responsable Pédagogique, adjoint du Directeur (détails Cf. site web MEN)

NB : Si le Directeur s'adjoint d'un Responsable Pédagogique, il doit en faire mention dans la demande.

https://www.education.gov.mg/

REPRÉSENTATION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR AUPRÈS DE L'UNESCO (REPERMAD UNESCO)

Interface entre l''État malgache et l''UNESCO, organisme des Nations Unies dont le siège se trouve à Paris, touchant les secteurs de : l'éducation, du développement durable, du tourisme culturel et le secteur des sciences.

Mission:

- Représenter et porter la voix de Madagascar, et d'affirmer sa place dans le concert des nations,
- Veiller à lui faire bénéficier de toute l'expertise, des projets, des programmes et des analyses de l'UNESCO dans ses secteurs majeurs de compétence
- (261) 34 20 524 22 (261) 34 05 582 93 (261) 20 22 284 96
- sgcomnatmada2@gmail.com
- (B) COMNAT MADAGASCAR













Incitations fiscales pour les start-ups et les PME

SECTEUR EDUCATION

IMPOT SUR LE REVENU (IR)

- Abaissement du taux d'imposition à 10% pour les revenus réalisés par les personnes physiques ou morales exerçant des activités dans le cadre de la profession de l'éducation : Article 01.01.14.V du Code des impôts



IMPOT SUR LE REVENU DES CAPITAUX MOBILIERS (IRCM)

Exonération des intérêts des emprunts contractés pour la réalisation d'investissements octroyés par des organismes de financement extérieur : **Article 01.04.10 du CDI**



- Imposition à l'IR au taux de 10% quel que soit le montant des revenus réalisés : Article 01.01.14.V du CDI

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA)

Exonération à la TVA des écolages payés en rémunération des cours d'enseignement général, technique ou professionnel : Article 06.01.06 1° du CDI





Bon à savoir :

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

DOSSIERS DE DEMANDE POUR AUTORISATION D'OUVERTURE PROVISOIRE D'UN ETABLISSEMENT EDUCATIF DE LA PETITE ENFANCE

En deux (2) exemplaires :

- 1- Demande sur papier libre adressée au chef CISCO du lieu d'implantation de l'établissement
- 2- Renseignements concernant l'établissement éducatif à ouvrir :
- Renseignement général sur l'établissement : dénomination, adresse, nationalité, références pédagogiques, membres, organisation, capital, partenariat,
- + Pièces pouvant justifier ces informations
- Mandat dûment légalisé du représentant signataire de la demande :
- 02 enveloppes timbrées portant l'adresse de la demanderesse;
- Plan descriptif du domaine de l'établissement, de l'immeuble ou du local servant à l'accueil des jeunes enfants et des bureaux de l'établissement indiquant les dimensions correspondantes;
- Contrat de bail professionnel 3-6-9 ou d'une durée d'au moins 6 ans, ou tout autre justificatif de jouissance permanente des lieux si l'entité demanderesse n'est pas propriétaire;
- Capacité d'accueil (nombre maximum d'enfants que l'établissement estime pouvoir accueillir)
- Description succincte de l'éducation à dispenser aux jeunes enfants, du recrutement des animateurs et éducateurs ou éventuellement le document de projet y afférent
- Jour et horaires d'ouverture et d'accueil des enfants
- Plan de repérage du lieu;
- Mode de financement et de fonctionnement.
- 3- Renseignements concernant le personnel (administratif, médical, éducatif, appui) :
- Liste de tout le personnel engagé à titre permanent selon leur catégorie respective ;